
Conseil Général
Séance du 5 décembre 2023 à 20h15 au Centre communal de Cheseaux-Noréaz

Ordre du jour

1. Appel
2. Information de la Police Nord Vaudois concernant la prévention des cambriolages
3. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2023
4. Assermentation des nouveaux membres
5. Communications de la Présidente du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis municipal No 19/23 relatif au budget 2024 – rapport de la Commission – débat et décision
8. Préavis municipal No 20/23 relatif au nouveau règlement sur la distribution de l'eau et du système des taxes – rapport de la Commission – débat et décision
9. Propositions individuelles et interpellations.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous au Centre communal, Madame la Présidente du Conseil, Danièle Schwander, ouvre la séance. Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, elle donne la parole à la Secrétaire du Conseil, Maryvonne Cholly-Stehlé, pour procéder à l'appel.

1. Appel

35 personnes assermentées étant présentes sur un total de 66 personnes, le quorum est atteint et la séance peut commencer.

2. Information de la Police Nord Vaudois concernant la prévention des cambriolages

Madame la Présidente donne la parole aux 2 représentants de la PNV, Monsieur Lugon, Adjudant et Madame Pazotti, Brigadière qui sont venus présenter quelques statistiques sur diverses infractions et donner plusieurs astuces de prévention contre les cambriolages. Des flyers et prospectus ont été laissés à disposition pour l'assemblée ainsi qu'au greffe municipal. Un document pdf mentionnant les gestes efficaces pour protéger son logement des cambriolages est également disponible sur le site Internet de la Commune.

Monsieur l'Adjudant Lugon informe l'assemblée que sur demande, la Police se déplace aussi pour faire des analyses sécuritaires afin identifier les points faibles des habitations et prodiguer des conseils pour y pallier.

- Monsieur Arrigoni demande ce que l'on doit faire si l'on est à l'intérieur de son domicile lors d'un cambriolage. Monsieur Lugon répond qu'il faut se cacher pour éviter tout problème et tâcher de communiquer l'habillement du ou des cambrioleurs ainsi que la direction de leur fuite.
- Monsieur Guignard demande à quel moment est-ce que l'on doit appeler la PNV en cas de constat d'un cambriolage. L'Adj. Lugon répond qu'il faut appeler immédiatement le 117, à n'importe quel moment du jour ou de la nuit.
- Madame Di Dario demande ce qu'il faut faire en cas d'effraction constatée. Monsieur l'Adj. Lugon répond qu'il ne faut en aucun cas rentrer pour éviter de polluer les éventuelles traces laissées, mais surtout, le voleur peut encore être à l'intérieur. Il faut donc appeler immédiatement le 117 et la Police peut arriver dans les 5 minutes à Cheseaux-Noréaz.

Mesdames la Syndique et la Présidente remercient Madame la Brigadière Pazotti et Monsieur l'Adjudant Lugon pour leur venue et leur intervention.

3. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2023

Le procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2023 est adopté à l'unanimité, moins 4 abstentions.

4. Assermentation des nouveaux membres

Aucune des personnes présentes ne demandant à être assermentée, Madame la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Communications de la Présidente du Conseil

- Madame la Présidente tient à remercier la Secrétaire du conseil général, Maryvonne Cholly-Stehlé pour son travail, ainsi que les scrutateurs pour leur disponibilité durant cette année bien chargée, soit Mesdames Sandrine Paschoud et Fabienne Franzl, ainsi que Messieurs Julien Jeanneret, Laurent Duc, Alberto Gianferrari et Yvan Schwander. Elle remercie également les personnes qui ont participé aux diverses commissions de s'être réunies dans de brefs délais et d'avoir su faire preuve de flexibilité.
- Madame la Présidente rappelle à nouveau que de s'investir dans une commission fait partie intégrante du rôle de Conseiller-ère général-e et les remercie d'ores et déjà pour leur disponibilité.
- Danièle Schwander rappelle que sauf annulation, les prochaines votations auront lieu les 3 mars, 9 juin, 22 septembre et 24 novembre 2024.
- Enfin, la Présidente rappelle aux membres du Conseil souhaitant s'exprimer durant la séance, de bien vouloir s'avancer, notamment les personnes placées en fond de salle, de préciser leur nom et prénom avant leur intervention et de parler à haute et intelligible voix, afin d'augmenter la qualité de l'enregistrement.

6. Communications de la Municipalité

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Syndique, Sylvie Di Dario, pour les communications de la Municipalité.

- Madame Di Dario informe le conseil que des travaux pour un rélargissement de la route sont en cours sur la RC 404 à la sortie du village en direction d'Yvonand, faisant passer le gabarit de 5,5 à 6 mètres, permettant ainsi le croisement des poids lourds. Ce qui est nécessaire lorsque la route de Grève est fermée.
- Madame la Syndique communique ensuite qu'afin d'éviter un problème d'affaissement du talus, il est prévu de renaturer le ruisseau des Biolettes, qui se situe en direction de la montée de Villars-Epeney, sur une distance de 300 mètres. Les travaux auront lieu vraisemblablement au printemps-été 2024. Une convention a été signée avec le propriétaire concerné par ces travaux qui sont financés à 95% par la DGE-EAU et 5% par la DGMR.
- Sylvie Di Dario revient encore sur l'interpellation de Monsieur Gianferrari au sujet du parking sauvage le long du chemin de la Cariçaie lors d'évènements organisés par Pro Natura. Elle informe qu'une demande de nouvelle signalisation a été faite auprès de la DGMR, ainsi qu'une publication dans la FAO de l'interdiction de se parquer sur les deux côtés du chemin. La nouvelle signalisation sera mise en place en 2024.
- Madame la Syndique mentionne les diverses demandes de familles pour la participation de la Commune aux prestations du Centre aéré d'Yverdon. Elle explique que la Commune a finalement accepté d'y participer, ce qui permet aux familles de bénéficier d'un tarif préférentiel de CHF 24.-/jour/enfant au lieu des CHF 64.-/jour/enfant usuels. Il faut savoir que cette différence de CHF 40.- était supportée auparavant par la Commune d'Yverdon, pratique qui a été revue en 2023.
- Pour terminer, Madame Di Dario informe l'assemblée sur les nonagénaires qui ont été fêtés dans la Commune cette année et qui sont au nombre de 3 : Madame Monique Perret-Gentil, Messieurs François Martin et Aldo Dolci.
- Madame la Municipale Catherine Bloesch prend ensuite la parole pour informer l'assemblée sur les différents travaux réalisés cette année, dont ceux pour la modération du trafic dans le quartier de Champ-Pittet terminés à mi-octobre 2023.
- Madame Bloesch enchaîne ensuite sur une recommandation concernant l'eau, notamment elle demande à l'assemblée de contrôler régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite sur le réseau domestique, ceci en fermant tous les points d'arrivée d'eau et en contrôlant que le compteur ne tourne pas. Puis, en prévision du gel à venir, elle rappelle de ne pas oublier de fermer les robinets extérieurs.
- Monsieur le Municipal Alain Capt fait mention d'une nouvelle brochure concernant les autorisations de construire et les différentes procédures y relatives. Ce document est désormais accessible sur le site Internet de la Commune. Monsieur Capt tient également quelques exemplaires papier à disposition pour les personnes intéressées le cas échéant.

7. Préavis municipal No 19/23 relatif au budget 2024 – rapport de la Commission – débat et décision

- Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Municipal Nicolas Chappuis, en charge des finances, pour la lecture du préavis municipal relatif au budget 2024. Celui-ci présente un résultat négatif de CHF 94'570.- après des amortissements de CHF 209'910.-. Le budget 2024 présente des Recettes de CHF 3'632'190.- et des Charges de CHF 3'516'850.-, pour un résultat net après amortissements de CHF – 94'570.- Le préavis précise que le budget 2024 présente des déficits dans deux postes, Epuration/Egouts et Service des eaux, qui doivent être autofinancés. Ces montants d'un total de CHF 101'360.-, s'ils sont confirmés lors du bouclage des comptes 2024, devront être puisés dans le fonds de réserve prévu à cet effet, ce qui permettrait de clôturer dans le vert.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Chappuis pour la lecture du préavis et passe la parole à l'assemblée pour les questions éventuelles.
- Monsieur Gilliéron demande que faut-il comprendre par des totems à l'entrée ou à la sortie de la Commune ? Monsieur le Municipal Olivier Bloch répond qu'il s'agit en fait des deux panneaux de signalisation d'entrée et sortie de localité, avec d'autres indications comme le fait que notre Commune soit membre de l'AggloY.
- Monsieur Arrigoni s'interroge sur le déplacement de la canalisation d'eau potable suite à l'élargissement de la route RC 404 et demande s'il s'agit d'une décision du Canton et si c'est le cas, est-ce que ce ne devrait pas être au Canton de payer, du moins en partie, les travaux de déplacement de la canalisation ? Madame la Municipale Catherine Bloesch répond qu'il s'agit en quelque sorte d'un dégât collatéral par rapport au ruisseau. En fait, le problème ne vient pas de la route mais de l'implantation du ruisseau. La canalisation se trouve actuellement sous le futur ruisseau et on ne peut pas la laisser là, car en cas de fuite, on ne pourrait ni intervenir ni la déceler. Malheureusement, le canton a fait le projet sans relever le tracé de la conduite existante et en conséquence, la Commune s'est battue pour que le Canton paye effectivement une partie des travaux.
- Il n'y a plus de question, aussi Madame la Présidente Danièle Schwander passe la parole à Monsieur Prahin, rapporteur de la Commission des finances, pour procéder à la lecture du rapport de la Commission. Dans son rapport, la Commission rappelle que la marge de manœuvre de la Municipalité sur le budget est restreinte, sachant que près de 90% des charges sont issues de la péréquation intercommunale imposée par le Canton. La Commission précise que le résultat déficitaire après amortissements de CHF 94'570.- est sous réserve de l'acceptation du conseil général du préavis 20/23 sur le règlement de distribution de l'eau et du système des taxes, qui prévoit une recette supplémentaire de CHF 60'000.- liée à la taxe d'abonnement d'eau.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Prahin pour la lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame Schwander remercie MM. Nicolas Chappuis, Municipal en charge des finances et Jean-Pierre Prahin, rapporteur de la Commission des finances pour leur travail et fait passer au vote le préavis relatif au budget 2024.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le préavis de la Municipalité,
Entendu le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : le budget présenté par la Municipalité pour l'année 2024 prévoyant :

Recettes	CHF	3'632'190.--
Charges	CHF	3'726'760.--

Soit un résultat net après amortissements de	CHF	-94'570.--

Le préavis est adopté à l'unanimité.

8. Préavis municipal No 20/23 relatif au nouveau règlement sur la distribution de l'eau et du système des taxes – rapport de la Commission – débat et décision

- Madame la Présidente passe la parole à Madame la Municipale Catherine Bloesch, pour la lecture du préavis municipal relatif au nouveau règlement sur la distribution de l'eau et du système des taxes. Le préavis mentionne qu'afin de financer les importants investissements nécessaires au réseau régional, SAGENORD a planifié une hausse échelonnée du tarif de vente d'eau qu'elle livre à ses membres. En outre, conformément à la législation cantonale sur la distribution de l'eau, le réseau d'eau doit s'autofinancer, en excluant le recours à l'impôt pour financer le compte de l'eau. En conséquence, la Commune n'a d'autre choix que de répercuter cette augmentation sur les abonnés. Le préavis propose donc une taxe de consommation à CHF 2.50/m³ en 2024 et de CHF 2.90/m³ en 2027, ainsi qu'une taxe d'abonnement annuelle par UL (Unité de Logement) de CHF 163.- dès 2024 et de CHF 190.- en 2027. Le préavis précise que la taxe de consommation à l'horizon 2027 est estimée sur la base des informations données par SAGENORD concernant l'augmentation prévue du prix du m³ livré à cette date, mais qu'aucune décision n'a été prise à ce jour.
- Danièle Schwander remercie Madame Bloesch pour la lecture du préavis et demande à l'assemblée s'il y a des questions.
- Monsieur Bachmann demande quel est exactement notre rapport avec la SAGENORD et si l'on a quelque chose à dire ou pas par rapport au prix qu'ils nous font ? Catherine Bloesch répond que la Commune a participé à l'assemblée générale durant laquelle le prix de l'eau avait été annoncé et sur lequel les communes ont pu voter. Mais comme nos voix étaient minoritaires, nous n'avons pas eu gain de cause.
- Monsieur Lionel Gruet s'étonne de l'augmentation significative des tarifs SAGENORD, d'autant plus qu'elle n'est pas censée faire de bénéfices et aimerait en connaître la raison. Madame Bloesch explique que les hausses sont diverses. Il y a le plan régional d'investissement de plusieurs millions d'une part et d'autre part, les hausses des coûts énergétiques, une augmentation de personnel, etc. Monsieur Robert Arrigoni, ancien municipal, apporte un complément et explique que la SAGENORD a été imposée par le Canton à la Commune d'Yverdon-les-Bains comme seul partenaire pour tout le Nord Vaudois. La SAGENORD a dû également investir beaucoup dans son réseau pour le diversifier et le sécuriser à la suite d'une pollution intervenue à Onnens lors du débordement du lac.
- Monsieur Daniel Hügly demande la parole. Il revient sur la fin de l'été durant laquelle une eau brune était distribuée durant un moment. Il demande si la Municipalité a su d'où c'est venu. Madame Bloesch n'a pas eu connaissance de la distribution d'eau brune. Elle a su qu'une fuite avait eu lieu chez le voisin de Monsieur Hügly, mais rien de plus. Il arrive aussi qu'en raison d'une absence prolongée (type vacances), l'eau peut être un peu brune, sinon elle ne voit pas. Monsieur Hügly s'interroge sur la durabilité des conduites en fer galvanisé. Mme Bloesch répond que les conduites de son quartier ne sont justement pas anciennes.
- Monsieur Alberto Gianferrari se demande pourquoi, alors que la SAGENORD augmente ses prix, la Commune elle n'augmenterait ses CHF 15'000.- à la SAGENORD pour envoyer l'eau à Villars-Epeney. Madame Bloesch répond que dans le futur, il est prévu que la SAGENORD nous rachète une partie de notre conduite principale de transport. Tout ce qu'on leur facture maintenant, c'est tout ce qui nous sera déduit par la suite. Nous devons donc trouver un consensus.

- Monsieur Quentin Cochand aimerait s'assurer d'avoir bien compris : le coût du renouvellement du réseau n'ayant pas été intégré auparavant, il est nécessaire maintenant de mettre en place une taxe pour financer ce renouvellement. Mais où déduisait-on les frais investis dans le réseau jusqu'à présent ? Y a-t-il eu une baisse d'impôt ? Madame Bloesch explique que grâce à des coûts de l'eau moindres, des réserves ont pu être créées sur plusieurs années qui ont permis ces investissements. Monsieur le Municipal Alain Capt tente un complément de réponse en expliquant que sur les 20 dernières années le prix de l'eau est resté le même. Il était plus élevé que le coût réel d'exploitation plus la consommation, créant ainsi une accumulation de réserves et permettant de garder un équilibre. Mais avec les hausses successives dues à cette évolution des coûts d'exploitation du réseau par la SAGENORD, un déséquilibre s'est fait jusqu'à créer un véritable trou que l'on devra combler dans le futur. Ne pouvant utiliser les impôts pour le combler, il était nécessaire de créer un fonds de renouvellement et de prendre en compte différemment les coûts d'exploitation qui n'étaient pas comptabilisés jusqu'à présent, comme l'a bien expliqué Madame Bloesch. On ne pouvait pas non plus augmenter uniquement le prix de consommation de l'eau. Il rappelle que ce qui est proposé dans le préavis a été vérifié et validé par l'Office fédéral de la consommation, ainsi que par le Service cantonal.
- Monsieur Patrice Simon-Vermot aimerait savoir si, en comparaison avec d'autres communes, les 15% de perte d'eau, sont considérés comme beaucoup ou peu ? Madame Bloesch répond que c'est parfaitement dans la moyenne. Monsieur Arrigoni souligne que 15% est finalement très raisonnable, sachant que certaines communes peuvent avoir jusqu'à 40% de perte d'eau. Monsieur le Municipal Alain Capt rappelle qu'un réseau d'eau n'est jamais totalement étanche.
- Monsieur Lionel Gruet revient sur le point 5a.) du préavis. Il s'étonne que cette taxe ne contribue pas à plus de CHF 5'600.-/année au financement du réseau. En effet, lorsqu'il a effectué les travaux d'agrandissement de sa maison, il a dû payer plus de CHF 4'000.- et dès lors, il s'étonne qu'il n'y ait pas eu plus de contribution avec tous les travaux qui ont été faits dans la Commune ces dernières années. Monsieur Capt répond qu'il y a eu très peu de projets de construction ces dernières années qui augmentent la surface habitable. Et la taxe est appliquée uniquement s'il y a augmentation de surface. Ainsi, une rénovation sans augmentation des mètres carrés habitables, n'occasionne pas de taxe supplémentaire.
- Plus de question n'étant soulevée par l'assemblée, Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Robert Arrigoni, rapporteur, pour la lecture du rapport de la Commission ad'hoc.
- La parole n'étant pas demandée, Madame Schwander remercie Madame Catherine Bloesch, Municipale et Monsieur Robert Arrigoni, rapporteur de la Commission pour leur travail et fait passer au vote le préavis relatif au nouveau règlement sur la distribution de l'eau et du système des taxes.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le préavis de la Municipalité,
Entendu le rapport de la Commission,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : le règlement sur la distribution de l'eau est adopté

Article 2 : les taxes, selon l'annexe au règlement sur la distribution de l'eau, sont adoptées

Article 3 : l'approbation du Conseil d'Etat est réservée

Le préavis est adopté à l'unanimité.

9. Propositions individuelles et interpellations

- Madame Schwander donne la parole à l'assemblée pour les propositions individuelles et interpellations.
- Monsieur Laurent Duc revient sur la contamination de l'eau du VD8. Il demande si la Municipalité a plus de renseignement sur le sujet. Madame la Municipale Catherine Bloesch répond que le village n'était finalement pas concerné par cette contamination, uniquement le VD8, Châble-Perron et Yvonand, mais qu'en l'absence d'information en ce sens dans un premier temps, la Municipalité a pris la décision d'avertir tout le monde. Ils ont procédé à une désinfection de la conduite pour éliminer la bactérie. Tout est rentré dans l'ordre. Monsieur Duc demande comment cette bactérie a pu arriver dans le réseau d'eau propre ? Catherine Bloesch explique que c'est un malheureux concours de circonstance. En effet, en hiver il est mis en place une conduite by pass qui court-circuite les bassins de réduction de pression. Malheureusement cette fois-ci, au même instant, des purges étaient effectuées à des hydrantes, mettant la conduite en dépressurisation créant un effet vacuum et laissant les bactéries venir de l'extérieur. La Municipalité va continuer de surveiller cette conduite.
- Monsieur Lionel Gruet s'autorise une remarque concernant le feuillet d'information sur cette possible contamination qu'il a personnellement reçu en main propre par un Municipal. Cependant, il explique que plusieurs personnes dans le voisinage ont pensé qu'il s'agissait d'un canular, parce qu'il n'y avait aucun sceau officiel de la Commune ni de signature. Madame Bloesch explique qu'elle a reçu l'information d'une possible contamination un vendredi après-midi et qu'elle avait 4 heures pour avertir tout le monde, dont les restaurants et le village de Villars-Epeney et en l'absence de Madame la Syndique et de la Secrétaire municipale, elle a dû procéder au plus vite et au mieux. Elle en profite pour remercier ses collègues Municipaux et son mari qui se sont démenés en faisant du porte-à-porte jusqu'à très tard dans la soirée. Elle rappelle justement qu'une collecte d'e-mails et de téléphones est en cours auprès des habitants de Cheseaux-Noréaz pour pouvoir les avertir plus rapidement en cas d'évènements similaires. A toutes fins utiles, un document est considéré comme officiel lorsqu'il figure au pilier public, ce qui était le cas pour ce feuillet.
- La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente Danièle Schwander, remercie l'assemblée pour sa venue et formule d'ores et déjà tous ses vœux de fin d'année. Elle lève la séance à 21h50 et invite l'assemblée au traditionnel apéritif dînatoire, servi par La Table de Mary. Avant cela, Madame la Syndique souhaite remercier l'assemblée, au nom de la Municipalité, pour la confiance qui leur est témoignée. Elle a également entendu les remarques concernant les problématiques liées à la communication. La Municipalité a essayé de faire au mieux avec les personnes présentes à ce moment-là et tentera de faire différemment la prochaine fois, par e-mail ou message téléphonique par exemple, afin d'être plus ciblé et plus efficace. Madame Dominique Erne demande pourquoi la Municipalité n'a pas utilisé l'application « Alerte Suisse ». Madame Di Dario répond qu'il faut d'une part déjà être sur l'application, sinon on ne reçoit pas l'information et d'autre part, la demande d'alerte doit être validée par la Police. La Municipalité ne peut donc pas lancer une alerte en toute indépendance. La validation prend aussi du temps. Mais il est vrai que c'était une première pour la Municipalité et qu'elle apprend beaucoup de ces différents évènements. Au moins, a-t-elle réussi à atteindre tout le monde en se déplaçant de porte en porte !
- Au nom de la Municipalité, Madame la Syndique Sylvie Di Dario souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour l'année suivante.



La Présidente
Danièle Schwander

Pour le bureau



La Secrétaire
Maryvonne Cholly-Stehlé